



Nations Unies

# Assemblée générale

## AG/SHC/3861

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

### Troisième Commission

29<sup>e</sup> et 30<sup>e</sup> séances - matin et après-midi

#### CHAQUE HOMME QUI MEURT DE FAIM AUJOURD'HUI MEURT ASSASSINÉ, DÉCLARE LE RAPPORTEUR SPÉCIAL SUR LE DROIT À L'ALIMENTATION

/...

Mme YAKIN ERTÜRK, Rapporteuse spéciale sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences, a préconisé une meilleure collaboration entre les mandats du Conseil des droits de l'homme, de la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et de la Commission sur la condition de la femme en matière de violence à l'égard des femmes. ...

/...

Répondant à une question du représentant de la Jamahiriya arabe libyenne, la Rapporteuse spéciale a convenu que la situation des femmes vivant sous occupation étrangère était préoccupante et qu'elle avait rédigé un rapport sur la situation des femmes dans les territoires palestiniens occupés l'année dernière.

/...

#### **Déclaration liminaire, suivies d'un dialogue**

M. JEAN ZIEGLER, Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, a indiqué que malgré les nombreuses promesses faites pour éradiquer la faim lors du Sommet mondial de l'alimentation en 1996, le nombre de personnes souffrant de la faim ne cesse d'augmenter. ...

/...

Concernant la situation du droit alimentaire en Palestine, soulevé par l'Égypte et la Palestine, M. Ziegler a indiqué que 15,9% des enfants vivant dans la bande de Gaza sont gravement sous-alimentés. Une majorité de la population ne peut se permettre de manger qu'un repas par jour. C'est une tragédie humanitaire provoquée par les préoccupations sécuritaires d'Israël. Leurs mesures sécuritaires étaient peut-être logiques, mais elles représentent une violation flagrante du droit à l'alimentation et constituent un crime de guerre selon l'article 54 de la Convention de Genève, a-t-il estimé.

/...

M. Ziegler a ensuite répondu à l'intervention du représentant d'Israël qui s'est dit surpris par certains aspects du rapport qui, selon lui, ne se base pas sur des faits réels et ne mentionne pas les attaques du Hezbollah qui étaient à l'origine du conflit, ni les stratégies de celui-ci qui ont mis délibérément en danger des cibles civiles. Le Rapporteur spécial a rappelé que le désarmement du Hezbollah, qui fait partie

d'un gouvernement démocratiquement élu, qui dépend du Gouvernement libanais. Les reproches du représentant israélien ne sont pas justifiés, a-t-il estimé.

/...

\* \*\* \*

---

**À l'intention des organes d'information • Document non officiel**